



Becouze

Membre indépendant de Crowe Horwath International

19 rue René Rouchy
49100 Angers
Tél + 33 (0)2 41 31 13 30
Fax + 33 (0)2 41 31 13 33
becouze@becouze.com
www.becouze.com

ASSOCIATION MENAGE SERVICE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT SPECIAL
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

ASSOCIATION MENAGE SERVICE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 13, avenue de Contades
49000 ANGERS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Aux membres de l'organe délibérant,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association MENAGE SERVICE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2 de l'Annexe concernant l'application du principe de continuité d'exploitation.

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les subventions versées par les financiers sont acquises en fonction de critères particuliers qui s'inscrivent dans le temps.

Nous avons revu les principes de rattachement des produits à l'exercice comptable retenus par l'association.

Ces travaux n'ont pas révélé d'éléments significatifs de nature à remettre en cause les méthodes appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

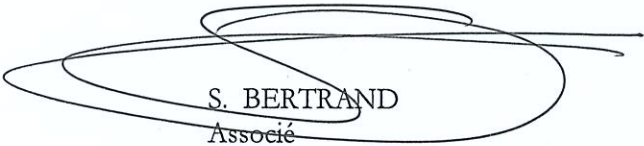
3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Trésorier et dans les documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à ANGERS, le 30 mars 2011

Le Commissaire aux Comptes
BECOUBE



S. BERTRAND
Associé

Ce rapport comprend 11 pages.

ASSOCIATION MENAGE SERVICESOMMAIRE

	<u>PAGES</u>
<u>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</u>	1 - 2
<u>ETATS FINANCIERS</u>	
. Bilan Actif-Passif	4
. Compte de résultat	5
<u>ANNEXE</u>	6 à 11
<u>RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES</u>	12

BILAN

MENAGE SERVICE A.E.F.

DOSS2010

Période du : 01/01/2010 Au : 31/12/2010

Ecritures saisies

Ecritures validées

Ecritures extra-comptables

PARAMETRAGE : Bilan MS

ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
	Brut	Amortiss.	Net	Net		
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'Etablissement						
Autres Immobilisations Incorporelles	13 213	13 213	0	3 364	-3 364	-100 %
Immobilisations Incorporelles en cours						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Construction	8 108	3 647	4 461	5 179	-718	-14 %
Installations Techniques, Matériel et Outillage Industriels						
Autres Immobilisations Corporelles	37 870	37 870		280	-280	
Immobilisations Corporelles en cours						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations Créances rattachées						
Autres Titres Immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL ACTIF IMMOBILISE I	59 190	54 729	4 461	8 824	-4 363	-49 %
LIAISON						
Comptes de liaison						
TOTAL LIAISON II						
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES						
CREANCES (3)						
Créances Usagers et Comptes rattachés	66 414		66 414	74 686	-8 271	-11 %
Autres Créances	91 817		91 817	198 706	-106 889	-54 %
TRESORERIE						
Valeurs Mobilières de Placement						
Disponibilités	64 595		64 595	71 196	-6 601	-9 %
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	1 178		1 178	1 394	-216	-15 %
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	224 004		224 004	345 981	-121 977	-35 %
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES						
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (V)						
ECART DE CONVERSION (ACTIF) (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	283 194	54 729	228 465	354 805	-126 340	-36 %

BILAN

MENAGE SERVICE A.E.F.

DOSS2010

Période du : 01/01/2010 Au : 31/12/2010

Ecritures saisies Ecritures validées Ecritures extra-comptables

PARAMETRAGE : Bilan MS

PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
FONDS PROPRES				
FONDS ASSOCIATIFS (sans droit de reprise)				
FONDS ASSOCIATIFS (avec droit de reprise)				
Dons et Legs				
Subventions d'Investissements	25 430	25 430		
RESERVES				
REPORT A NOUVEAU	-51 622	-67 641	16 019	-24 %
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	-17 318	16 019	-33 337	-208 %
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RENOUELABLES				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour Réserve de Trésorerie				
Réserves des Plus-Values Nettes d'Actif				
TOTAL (I)	-43 509	-26 192	-17 318	66 %
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour Risques et Charges	5 010	3 532	1 478	42 %
TOTAL (III)	5 010	3 532	1 478	42 %
DETTES (3)				
Emprunts et Dettes auprès des Etablissements de Crédit	22	244	-222	-91 %
Emprunts et Dettes Financières Diverses (5)				
Avances et Acomptes Reçus sur Commande en Cours				
Redevables Crédoiteurs				
Dettes Fournisseurs et Comptes Rattachés	60 558	54 864	5 693	10 %
Dettes Fiscales et Sociales	177 920	202 752	-24 832	-12 %
Dettes sur Immobilisations et Comptes Rattachés				
Autres Dettes	28 464	22 794	5 669	25 %
Produits Constatés d'Avance		96 810	-96 810	
Disponibilités				
TOTAL (IV)	266 964	377 464	-110 501	-29 %
Ecart de conversion (passif)				
TOTAL V				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	228 465	354 805	-126 340	-36 %

COMPTE DE RESULTAT

MENAGE SERVICE A.E.F.

DOSS2010

Période du : 01/01/2010 Au : 31/12/2010

Ecritures saisies

Comptes sans mouvement

Ecritures validées

Ecritures extra-comptables

PARAMETRAGE Compte de Résultat MS

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
PRODUIT D'EXPLOITATION				
PRESTATION DE SERVICES				
Participation des usagers	779 852	795 199	-15 346	-2 %
Prestations organismes payeurs				
Produits des activités annexes		36		
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
Subventions d'exploitation	280 960	348 924	-67 964	-19 %
Transfert de charges	15 936	13 636	2 300	17 %
Reprises sur amortissements et provisions	14 416	54	14 362	++++
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 091 164	1 157 848	-66 684	-6 %
CHARGES D'EXPLOITATION				
ACHATS	14 752	10 909	3 843	35 %
SERVICE EXTERIEURS	38 931	31 694	7 237	23 %
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	60 721	57 388	3 333	6 %
CHARGES DE PERSONNEL	935 548	995 108	-59 560	-6 %
AUTRES IMPOTS ET TAXES	37 154	40 098	-2 944	-7 %
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	595	1 056	-461	-44 %
DOTATIONS	20 905	3 459	17 446	504 %
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 108 606	1 139 712	-31 106	-3 %
	-17 441	18 136	-35 578	-196 %
PRODUITS FINANCIERS				
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	3	4	-1	-29 %
REPRISE SUR PROVISION				
TRANSFERT DE CHARGES				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	3	4	-1	-29 %
CHARGES FINANCIERES				
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	304	1 819	-1 516	-83 %
DOTATIONS FINANCIERES				
Aux amortissements et aux provisions				
TOTAL CHARGES FINANCIERES	304	1 819	-1 516	-83 %
	-301	-1 815	1 514	-83 %
	-17 742	16 321	-34 063	-209 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
SUR OPERATIONS DE GESTION	1			

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 128	1 077	52	5 %
TRANSFERT DE CHARGES				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 129	1 077	52	5 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
SUR OPERATIONS DE GESTION	224	309	-85	-27 %
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISION	481	1 070	-590	-55 %
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	705	1 379	-674	-49 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	424	-302	727	-240 %
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS				
IMPOTS SUR LES SOCIETES				
RESULTAT D'EXPLOITATION	-17 441	18 136	-35 578	-196 %
RESULTAT FINANCIER	-301	-1 815	1 514	-83 %
RESULTAT AVANT IMPOTS (Résultat d'Exploitation + Résultat Financier)	-17 742	16 321	-34 063	-209 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	424	-302	727	-240 %
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-17 318	16 019	-33 337	-208 %
ANNEXES : PRODUITS				
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE				
Bénévolat				
Dons en nature				
Prestations en nature				
TOTAL ANNEXE : PRODUIT				
ANNEXE : CHARGES				
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Personnel bénévole				
TOTAL ANNEXE : CHARGES				

ANNEXE

Les notes indiquées ci-après complètent et commentent l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, elles font à ce titre partie intégrante des comptes annuels.

TOTAL BILAN AVANT REPARTITION : 228 465 €

RESULTAT : - 17 318 €

1 – FAITS CARACTERISTIQUES

La procédure de 6 licenciements économiques s'est avérée plus coûteuse que prévu en terme de temps et d'argent. L'économie engendrée par cette mesure se fera ressentir au cours de l'exercice 2011.

L'activité s'est maintenue malgré une baisse significative en début d'exercice due à l'augmentation tarifaire de janvier 2010. Les subventions subissent une baisse logique due à l'épuisement de nos crédits sur les 2 exercices précédents et aux diminutions de budget de nos partenaires.

L'association estime que le soutien des financeurs conjugué aux mesures de restructurations mises en œuvre justifient l'application du principe de continuité d'exploitation lors de l'arrêté des comptes annuels.

2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des associations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.

L'association bénéficie d'un agrément qualité au titre des services à la personne.

L'association n'entre pas dans le champ d'application des impôts commerciaux.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3-1 Immobilisations

Actif immobilisé : Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Immobilisations	01/01/2010	+	-	31/12/2010
Immobilisations Incorporelles	13 213	0	0	13 213
Immobilisations Corporelles	45 977	0	0	45 977
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	59 190	0	0	59 190
Amortissements	01/01/2010	+	-	31/12/2010
Immobilisations Incorporelles	9 848	3 365		13 213
Immobilisations Corporelles	40 518	998		41 516
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	50 366	4 363	0	54 729

3-2 Créances

Etat des créances :

ETAT DES CREANCES	Mt brut	< à 1 an	> à 1 an
Créances Clients	66 414	66 414	
Personnel et comptes rattachés	0	0	
Organismes de formation	68 907	68 907	
Etat - Subvention	19 379	19 379	
Débiteurs divers	3 530	3 530	
Charges constatées d'avance	1 178	1 178	
TOTAUX	159 408	159 408	0

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan :

Subventions :	19 379 €
Organismes de formation :	68 907 €

Les autres créances sont principalement constituées par des indemnités à recevoir des organismes de prévoyance et de formation.

3-3 Valeurs mobilières de placement

Néant

3-4 Disponibilités et concours bancaires courants

Créances représentées par des effets de commerce : 0

3-5 Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance : 1.178 €

Cette rubrique ne comprend que les charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

3-6 Fonds associatif

Fonds associatif au 31/12/10 : néant

3-7 Réserves, provisions réglementées et subventions d'investissements

La totalité des résultats de l'association a été affectée en report à nouveau.

Subventions d'investissement :

FDI : 13 430 €

FMAD : 12 000 €

Les subventions financent des biens renouvelables en conséquence elles ne font pas l'objet d'amortissements.

3-8 Provisions pour risques et charges

	01/01/2009	+	-	31/12/2009
Riques et charges	3 532	2 606	1 128	5 010
TOTAL	3 532	2 606	1 128	5 010
Dépréciation Clients	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

L'association a comptabilisé une provision pour indemnité de départ à la retraite visant à couvrir les engagements futurs. Evaluée à 2 885 Euros, elle ne prend en compte que les salariés en contrat à durée indéterminé de plus 50 ans et ayant plus de 5 ans d'ancienneté.

Cette provision cumule aussi un risque lié à un licenciement.

3-9 Dettes

	Mt Brut	< à 1 an	1 à 5 ans	> à 5 ans
Fournisseurs	60 558	60 558		
Dettes fiscales et sociales	177 920	177 920		
Autres Dettes	28 464	28 464		
Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL	266 942	266 942	0	0

Dettes relatives aux associations partenaires :

Promo Jeune Siège : 20.031 €

Dettes représentées par des effets de commerce : néant

Charges à payer :

Dettes fiscales et sociales : 55 305 €

Fournisseurs : 13 889 €

3-10 Produits constatés d'avance

Cette rubrique ne contient que des produits ordinaires liés à l'exploitation normale de l'association.

4 – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**4-1 Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires correspond aux heures facturées auprès de nos clients. La facturation est réalisée sur une base mensuelle.

4-2 Reprises sur amortissements et provisions

Les reprises opérées concernent l'activité normale de l'association

4-3 Transferts de charges d'exploitation

Cette rubrique ne contient que des produits ordinaires liés à l'exploitation de l'association. Ils correspondent principalement à des indemnités journalières versées par la prévoyance de l'association ainsi qu'à des remboursements de frais de formation.

4-4 Produits et charges financières

Ventilation des charges financières :

Intérêts des emprunts	
Intérêts sur comptes courants	
Intérêts bancaires et commissions	304
TOTAL	304

4-5 Participation des salariés et impôts sur les bénéfices

L'association ne rentre pas dans le champ d'application des impôts commerciaux.

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Information relative au personnel

	2009	2010
Effectifs administratifs :	6,5 ETP	7,2 ETP
Agent d'entretien (postes insertion) :	16,7 ETP	16,3 ETP
Agent à domicile :	14,6 ETP	11,7 ETP
Auxiliaire de vie sociale :	1,8 ETP	1,6 ETP

5-2 Droit Individuel à la Formation (DIF)

Le Droit Individuel à la Formation est un dispositif issu de l'Accord National Interprofessionnel du 5 décembre 2003, repris par la loi du 4 mai 2004 ; Il se substitue au capital temps formation. Il permet à chaque salarié, dans toutes les entreprises, quel que soit leur effectif, d'acquérir un crédit d'heures de formation, utilisable à l'initiative du salarié, avec l'accord de l'employeur sur le choix de la formation.

Chaque salarié en CDI à temps plein acquiert chaque année, s'il répond aux conditions d'ancienneté fixées par la loi, 20 heures de Droit à Formation, ce droit étant proratisé pour les salariés à temps partiel et pour ceux en CDD.

Les droits acquis annuellement peuvent être cumulés sur une durée de 6 ans.

Au terme de cette durée et à défaut d'utilisation en tout ou partie, le DIF reste plafonné à 120 heures.

A la clôture de l'exercice 2010, le volume d'heures de formation cumulées et correspondant aux droits acquis depuis le 4 mai 2004 s'élève à 2 150 heures.

ASSOCIATION MENAGE SERVICE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 13, avenue de Contades
49000 ANGERS

*Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010*

Aux membres de l'organe délibérant,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE
DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à ANGERS, le 30 mars 2011

Le Commissaire aux Comptes
BECOUZE


S. BERTRAND
Associé